COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le deux Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s'est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

PRESENTS : Mmes PALIX Dominique – BROET Sarah - BOUCHET Bernadette - MENIAUD Aline - PALAORO Andréa (arrivée à 18H20) - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain (arrivé à 18H10) – DAGORN Jean-Luc - FEROUSSIER Jean-Michel - MAURY Thierry - MOURGUET Patrick -

ABSENTS EXCUSES : Mrs PETERMANN Frédéric – VIGNAL Dominique

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TAVERNIER Delphine

ORDRE DU JOUR :

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunal,
- Modification convention SDEA ZI le Pouzin,
- Demande de subvention réfectoire,
- Demande de subvention assainissement,
- Dissolution CCAS,
- Attribution subventions communales
- Convention Collège le Pouzin,
- Questions diverses.

Monsieur VIGNAL Dominique, absent, donne procuration à Madame PALIX Dominique

En ouverture de séance, le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (avis de la commune)

Saisine de la commune de St Symphorien Sous Chomérac sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Ardèche :

Le projet de SDCI de l'Ardèche a été présenté par Monsieur le Préfet de l'Ardèche à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de sa séance du 16 octobre 2015. Ce dernier ayant ensuite été notifié à la commune de St Symphorien sous Chomérac le 21 octobre 2015, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 2 mois pour émettre un avis sur son contenu.

Le projet de SDCI de l'Ardèche prévoit notamment une fusion entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et la Communauté de Communes Barrès-Coiron en vue de la création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 15 communes et environ 22 000 habitants.

Le Conseil Municipal après délibération, par 9 Voix pour et 1 Voix contre

VALIDE la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de Monsieur le Préfet portant sur la fusion de la Communauté de Communes Rhône-Helvie et de la Communauté de Communes Barrès-Coiron,

PRECISE que cette proposition est cohérente au regard de la logique de bassin de vie, de l'adhésion des deux EPCI au même projet de périmètre SCOT et à leur rapprochement déjà effectif sur plusieurs actions ou projets,

DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D'ores et déjà des groupes de travail ont été constitués avec des représentants de notre commune.

Modification convention SDEA / ZI Le Pouzin : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention du 18 juillet 1997, modifiée le 20 octobre 2014 avec le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche et les communes de le Pouzin, Baix, Beauchastel, Chomérac, Flaviac, La Voulte sur Rhône, Rompon, St Fortunat sur Eyrieux, St Lager Bressac, St Julien en st Alban, St Laurent du Pape, St Cierge la Serre et St Symphorien sous Chomérac concernant le dispositif de solidarité financière et fiscale de la Zone Industrielle du Pouzin.

La création le 1er janvier 2014 de la CAPCA, Communauté d'Agglomération régie par le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) a entrainé le transfert automatique à son profit de la fiscalité professionnelle jusqu'alors perçu par les communes adhérentes. Il est donc nécessaire de transférer à la CAPCA les droits et obligations découlant de la convention du 18 juillet 1997 et modifiée le 20 octobre 2014.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention présentée.

Projet de réfectoire : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement du projet de construction d'un réfectoire en remplacement du bâtiment Algeco devenu exigu et nécessitant des travaux de réhabilitation.

Les services du SDEA ont été mandatés pour mener à bien ce projet.

Une première estimation des travaux de l'ordre de 700 000 € HT est proposée.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre les études,

SOLLICITE des subventions auprès des divers financeurs (Etat dans le cadre de la DETR, Département, Région, Députés et Sénateurs dans le cadre des dotations parlementaires).

Dissolution du CCAS : Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité (pour les communes de – 1500 habitants) donnée par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 (article 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale.

C'est le Conseil Municipal qui reprendra la compétence de l'action sociale sur la commune, et l'actif du CCAS devra être réintégré dans l'actif de la commune.

La commission existante continuera à s'occuper des affaires sociales de la commune et sera force de proposition auprès du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité SOLLICITE la dissolution du CCAS au 01 janvier 2016.

Attributions subventions communales : la commission chargée de l'octroi des subventions a examiné les comptes et projets des différentes associations.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité : DECIDE l'octroi des subventions suivant les propositions de la commission :

- UFACVG (Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) : 80 €
- Sympho Gym : 380 €
- Les Randonneurs de la Payre : 250 €
- Amicale Laïque : 200 €
- Les Arts du Temps Libre : 400 €
- Symphonim' : 350 €

Une association nous signale qu'elle n'a pas été destinataire du dossier à remplir, lors de la réunion des associations il avait été décidé que les dossiers seraient envoyés par mel avec accusé de réception, c'est la procédure qui a été suivie.

Convention Commune et Collège du Pouzin : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'occupation de locaux et mise à disposition du service annexe d'hébergement entre le collège Alex Mézenc du Pouzin et notre commune.
Cette convention permettra d'accueillir les élèves de CM2 et leur instituteur lors de la visite de l'établissement dans le cadre des liaisons préalables à leur intégration au collège. Il est à noter que la commune ne financera pas les repas des élèves et de l'enseignant pris dans ce cadre-là comme les années précédentes.
Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire à signer la convention présentée.

QUESTIONS DIVERSES :

Voirie : lors des réunions de quartier il avait été demandé la pose d'un miroir en face de la sortie des Jardins de Vincent, la réponse des services du Département est la suivante :
" L'instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 21 Septembre 1981 stipule en article 14 qu'en dehors des agglomérations, l'emploi des miroirs est strictement interdit."

Travaux de Brune : ils sont terminés et donnent satisfaction, la réception des travaux est prévue le 08 Décembre prochain.

Programme voirie 2015 : l'enrobé de la place des écoles au cimetière est terminé, 2 fossés ont été nettoyés au quartier Liberne et au Serre des Fourches, 2 merlons ont été réalisés au quartier des Faysses et au-dessus du lotissement des Jardins de Vincent. Ces travaux ont été effectués pour canaliser au mieux les eaux pluviales lors des épisodes cévenols. Enfin le tournant pour accéder au hameau des Bouyons en descendant du chemin neuf a été sécurisé, des remerciements ont été adressés à la municipalité pour ces différents travaux.
Par ailleurs lors des derniers gros orages en Octobre 2014 la rivière d'ozon a creusé la route, un enrochement sera nécessaire, un devis de 4524 Euros est présenté.
Les travaux seront réalisés en 2016.
Les travaux de sécurisation de l'accès à Brune sur la RD vont être lancés.
Le marquage au sol a également été réalisé, les travaux ne sont pas terminés.
Lotissement Le Côteau : il est demandé la coupe d'un arbre situé sur la place publique et gênant un riverain, le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande, une taille sera cependant nécessaire pour limiter les nuisances.
Mur les Bouyons : un arrêté interdisant la circulation en raison du danger d'un mur menaçant est en cours, le propriétaire a confirmé que le mur serait consolidé.

Permanence Elections Régionales : les élections se dérouleront les Dimanche 06 et 13 Décembre 2015 de 8 Heures à 18 Heures, les permanences sont les suivantes :

Dimanche 06 décembre

8 H – 10H : PALIX Dominique – MOURGUET Patrick – BASTIDE Alain
10H - 12H : MOURGUET Patrick – BOUCHET Bernadette – FEROUSSIER Jean-Michel
12H – 14H : TAVERNIER Delphine – PALAORO Andréa – MAURY Thierry
14H – 16H : PETERMANN Frédéric – BOUCHET Bernadette – PLATZ Cécile
16H -18H : PALIX Dominique – VIGNAL Dominique – BROET Sarah

Dimanche 13 décembre

8H – 10 H : PALIX Dominique – MENIAUD Aline – BASTIDE Alain
10H -12H : MENIAUD Aline – TAVERNIER Delphine – BROET Sarah
12H – 14H : PLATZ Cécile – BOUCHET Bernadette – MAURY Thierry
14H – 16H : PETERMANN Frédéric – DAGORN Jean-Luc – FEROUSSIER Jean-Michel
16H – 18H : PALIX Dominique – DAGORN Jean-Luc – VIGNAL Dominique

Plaque du souvenir Français : la date de la pose officielle de cette plaque devant le monument aux morts sera confirmée ultérieurement. Par ailleurs des bacs à fleurs seront installés pour matérialiser ce lieu de recueillement.

Repas des personnes âgées : il est rappelé qu'il est programmé le 12 Décembre à 12 Heures, à ce jour 67 personnes sont inscrites.

Illuminations et décorations de Noël : la pose des illuminations a été faite (Brune, devant Mairie et Eglise) des décorations seront installées devant la mairie et les écoles pour donner à notre village un air de fête.

Natura 2000 : un compte rendu est donné du dernier comité de pilotage.

Logo : l'idée d'un dessin épuré de la rivière et des accès par les passerelles et le pont est retenue. Des propositions devront être faites par le concepteur.

Bulletin Municipal : nous sommes à la recherche de photographies prises lors du baptême de l'air en hélicoptère.

Téléthon : dans le cadre du Téléthon les enfants inscrits aux activités périscolaires se verront proposer un défi sportif dans la cour de l'école ainsi que la reconstitution d'un puzzle géant, des gâteaux seront proposés par l'amicale laïque. Le Conseil Municipal des Jeunes tiendra un stand le samedi 05 Décembre, par ailleurs un après-midi jeu sera organisé en Janvier.

Séance levée à 19 Heures 30.
Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 04 Décembre 2015,
Madame le Maire,

MAIRIE DE ST-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC (07)